

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201121-20230912-2023_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023/26

Nombre de Conseillers
En exercice : **11**
Présents : 9
Votants : 9

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le DOUZE SEPTEMBRE**

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 29/08/2023

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Carole DECHAVANNE, Chantal DESMOUSSEAUX

Secrétaire : Jean DONNARS

Délibération publiée le / /2023

RÉGULARISATION D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire explique qu'à la suite d'une erreur d'interprétation de la nomenclature applicable au service assainissement géré dans le budget principal pour les communes de moins de 500 habitants, les opérations d'amortissement du bien n° 198521532RESEAUASSAINIS01 figurant au compte 21532 n'ont pas été effectuées correctement depuis son acquisition en 1985 (durée d'amortissement de 50 ans).

Il est nécessaire de régulariser les comptes de la collectivité conformément aux dispositions prévues par la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreur sur exercices antérieurs.

Il convient donc de régulariser le compte 281532 par opérations d'ordre non budgétaires, de la manière suivante :

Débit c/1068 « excédent d'investissement » Crédit c/281532 « Amortissement réseaux
pour un montant de 135 178,35 €

Ces écritures seront passées uniquement par le comptable.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de régulariser le compte comme suit

Compte 1068 « excédent d'investissement » : - 135 178,35€

Compte 281532 « Amortissement réseaux » : + 135 178,35€

Fait à JARNOSSE, le 12 septembre 2023

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Jean DONNARS

